

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi



PROGRAMME D'ENTRETIEN ROUTIER ANNUEL

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL – CAS SANS PRE QUALIFICATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ROUTES REVETUES DANS LES REGIONS DE ZIGUINCHOR KOLDA ET SEDHIOU

D/1823/A2

R e f P P M : T D G E R / 0 3 0

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « L'AS » du 19 Décembre 2025.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, a obtenu de l'Etat du Sénégal des fonds dans le cadre du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) et du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA), afin de financer le programme d'entretien routier annuel et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché pour des travaux d'entretien des routes revêtues dans les régions de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou.
3. L'AGEROUTE Sénégal, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour effectuer lesdits travaux. Les travaux seront exécutés en un lot unique. Le délai global d'exécution des travaux est de 12 mois.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles selon les règles de procédure de l'article 44 du décret n° 2022-2295 portant Code des Marchés publics du Sénégal.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction de Passation de Marchés publics de l'AGEROUTE :

Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal

Rue David DIOP x F, Fann Résidence

Tel : 33 869 07 51

Email : ageroute@ageroute.sn ; rndour@ageroute.sn ; smniasse@ageroute.sn

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous, les jours ouvrables de 08H00 à 17H00 à partir du **17 aout 2026**.

Un exemplaire du DAO est disponible sur place pour consultation.

6. Les exigences en matière de qualifications sont, entre autres :

- i. Avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années à partir de 2016, trois (03) projets de travaux routiers ayant chacun une valeur minimale de **deux milliards huit cent millions (2 800 000 000) de Francs CFA**.

Les Candidats devront fournir les attestations de travaux ou les procès-verbaux de réception des travaux. Les prestations qui ne sont pas accompagnées d'une attestation ou de procès-verbaux de réception ne seront pas comptabilisées. De plus, ne seront pris en compte que les travaux réalisés à hauteur de 80% au minimum et attestés par les maîtres d'ouvrages ou d'autres donneurs d'ordres.

- ii. Avoir au minimum un chiffre d'affaires moyen annuel de **sept milliards (7 000 000 000) de Francs CFA pour les trois dernières années à partir de 2023 (2023, 2024 et 2025)**.

- Fournir les états financiers accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA) ou un organisme assimilé pour les trois (03) dernières années à compter de 2023 (2023, 2024 et 2025)

- iii. Disposer d'une attestation de ligne de crédit auprès d'une banque agréée par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan d'un montant équivalent à **un milliard cent cinquante millions (1 150 000 000) de Francs CFA.**
- iv. Avoir une expérience générale des marchés, en tant qu'entrepreneur au cours des dix (10) dernières années à compter de 2016.

Voir le Document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille **(50 000) F CFA** par versement au compte n° SN153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies.

8. Les offres devront être soumises au secrétariat de la Direction de passation des marchés de l'AGEROUTE SENEGAL sise à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **17 septembre 2026 à 10 h 30mn précises (GMT).** Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes dans la salle de réunion de la Commission des Marchés de l'AGEROUTE, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Salle de commission des marchés de l'AGEROUTE SENEGAL sise à la rue David DIOP x F, Fann Résidence – Tel : 33 869 07 51 le 17 septembre 2026 à 10 h 30mn précises (GMT).

Les offres doivent comprendre **une garantie de soumission d'un montant de cent millions (100 000 000) de Francs CFA.**

La garantie de soumission restera valable pendant 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres.

La durée de validité des offres est **de quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

Le Directeur Général

